

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Baigny, Chérier, Comelle-Vernay, Cordelle, Lendigney, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1867, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, le Journal de Roanne.

L'ECHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70
A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la
Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au Bureau.
4 h. 30 matin. Beignon, Charlieu, Tarare, Thiry,
Montbrison, St-Etienne, Lyon.

8 h. 30 matin. Charlieu.

11 h. 30 matin. Baigny, St-Etienne, Lyon, Clermont,
Saint-Haon-le-Châtel.

3 h. 45 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne.

4 h. 25 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse,
St-Martin-d'Estreux.

7 h. 10 soir. Clermont, Moulins, Paris.

8 h. 30 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris					de Paris à Roanne					de Roanne à Lyon					de Lyon à Roanne					de Roanne à Amplepuis					d'Amplepuis à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		
Roanne	8 40	12 39	5 24	8 6	Paris	»	8 »	4 55	9 50	Roanne	5 54	8 5	12 50	4 44	Lyon	»	7 50	12 15	3 25	Roanne...	6 »	1 5	5 »	Amplepuis ..	7 20	3 »	6 35		
St-Germain-L.	9 15	1 59	5 44	8 26	Moulins	1 »	5 40	2 19	8 59	Coteau	»	8 15	12 57	4 51	Givors	»	8 26	1 7	4 3	Coteau	6 9	1 16	5 15	Saint-Victor	7 30	3 21	6 50		
Lapacaudière	9 17	1 16	6 1	8 43	S-Germ.-des-F.	2 13	6 50	3 20	10 10	St-Cyr-de-F.	»	8 32	1 2	5 6	Rive-de-Gier	»	8 50	1 31	4 36	L'Hôpital ..	6 22	1 30	5 30	Regny	7 44	3 41	7 4		
St-Martin-d'E.	9 34	1 33	6 18	8 59	St-Martin-d'E.	3 40	8 41	4 54	11 50	Vendanges ..	»	8 47	1 25	5 19	St-Chamond ..	»	9 9	1 51	5 1	Régny	6 35	1 55	5 46	L'Hôpital ...	7 54	3 59	7 20		
S-Germ.-des-F.	10 31	2 30	7 15	9 56	Lapacaudière	3 55	8 56	5 9	12 5	Saint-Jodard ..	»	8 57	1 37	5 31	Saint-Etienne	5 50	9 31	2 13	5 25	Saint-Victor	6 46	2 19	6 3	Coteau	8 12	4 17	7 37		
Moulins	12 17	4 13	»	11 35	St-Germain-L.	4 12	9 13	5 26	12 22	Roanne	4 31	9 32	5 45	12 41	Baigny	6 53	9 17	2 »	5 54	St-Just-sur-L.	6 19	10 19	»	Amplepuis ..	6 55	2 30	6 15		
Paris	10 10	»	»	9 »	Roanne	4 31	9 32	5 45	12 41	Feurs	7 8	9 32	2 15	6 9	Feurs	7 6	11 6	3 47	6 47										
	soir.	soir.	soir.	matin.		soir.	soir.	matin.	soir.	St-Just-sur-L.	7 56	10 28	3 3	6 56	Baigny	7 23	11 23	4 4	7 2	de Roanne à Clermont et à Vichy					de Clermont et Vichy à Roanne				
de Roanne à Montbrison					de Montbrison à Roanne																STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR		STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR																					
Roanne	5 54	12 30	4 44		Montbrison ..	4 45	9 20	5 10																					
St-Just-sur-L.	7 56	3 3	6 56		St-Just-sur-L.	6 19	10 19	6 3																					
Montbrison ..	9 5	4 20	7 50		Roanne	6 31	12 31	7 59																					
										Lyon	10 43	1 30	5 30	9 54	Roanne	8 31	12 31	5 13	7 59										
											matin.	soir.	soir.	soir.		matin.	soir.	soir.	soir.										

Roanne, le 11 Août 1867.

MAIRIE DE ROANNE.

FÊTE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Le Maire de la ville de Roanne, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur ;

Vu la lettre de M. le Préfet de la Loire, à l'occasion de la fête nationale du 15 août ;

ARRÊTE :

La fête sera annoncée, la veille, par une salve d'artillerie, et saluée le lendemain, à l'aube du jour, par une salve de même nature.

Le 15 août, une messe solennelle, suivie d'un Te Deum d'actions de grâces, sera célébrée en l'église paroissiale Saint-Etienne, à dix heures et demie du matin.

Les autorités civiles et militaires sont invitées à y assister.

Un mât de cocagne sera élevé, dans l'après-midi, sur la place Saint-Etienne.

A 7 heures, musique de la Fanfare à la Promenade ; à huit heures.

A neuf heures, feu d'artifice sur le Bassin.

Dès le soir, les édifices publics seront pavés et illuminés ; les habitants sont invités à faire également illuminer leurs habitations particulières.

Le présent arrêté sera publié et affiché.

Roanne, le 11 août 1867.

Le Maire, BOULLIER.

— S. Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques :

Paris, le 1^{er} août 1867.

Monseigneur,

La fête du 15 août va bientôt nous convier à offrir à Dieu l'expression de nos vœux et le tribut de nos actions de grâces. La Providence ne nous a-t-elle pas ménagé, cette année encore, d'amples sujets de gratitude ? La paix, heureusement affermie, présente à l'admiration de l'univers le concours de toutes les splendeurs de la civilisation, sans que les conquêtes de l'ordre matériel fassent négliger les

progrès moraux, que le génie du Souverain poursuit aux applaudissements de la nation. Un patriotisme éclairé resserre de plus en plus les populations autour de la dynastie impériale, tandis que leur foi religieuse se rattache avec bonheur aux grandes pensées de l'épiscopat catholique, librement réuni à la voix du chef de l'Eglise.

C'est dans ces sentiments, Monseigneur, que les fidèles assemblés par la solennité de l'Assomption adresseront au ciel leurs instantes prières pour l'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial, dont les destinées sont liées si étroitement à l'honneur et à la prospérité du pays.

Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Grandeur les mesures qu'il est d'usage de prendre en cette circonstance pour entrer dans les intentions de Sa Majesté.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

J. BAROCHÉ.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents du diocèse de l'église de la confession d'Angsbourg, du consistoire central des israélites, et des consistoires des églises réformées.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES 3 ET 4 AOUT POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Conseil général

Canton de Roanne.

Votes exprimés. 3908
M. Boullier a obtenu. 2922 suffrages

Canton de Saint-Germain-Laval.

Votes exprimés. 1969
M. Meaudre de Sugny a obtenu. 1965 suffrages

Canton de Saint-Haon-le-Châtel.

Votes exprimés. 2546
M. le duc de Persigny a obtenu. 2544 suffrages

Canton de Saint-Symphorien-de-Lay.

Votes exprimés. 4261
M. Dechastelus a obtenu. 4234 suffrages

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

Le Violon de Faïence.

10

Non-seulement le violon était une pièce unique, mais il possédait une qualité des plus rares en céramique, une virginité dans tout son ensemble du côté de la couleur comme du côté de la forme. Pas de coup de feu, pas de couleur se jetant hors du chemin qui lui avait été tracé. C'était une pièce intacte, d'une valeur inappréciable ; car les raccommodages, les rattaches, les repeints, les morceaux ajoutés, le vernis substitué à l'émail, le plâtre à la terre cuite, sont choses trop fréquentes dans les cabinets d'amateurs, qui s'inquiètent plus de l'apparence que de la réalité. A part les cordes, le chevalet et les vis pour monter les cordes, tout le reste du violon était en faïence. Dalégre se rappela toute la prudence qu'avait apportée jadis Gardillane à son embalement, et l'instrument, mollement étendu dans sa boîte, fit le trajet de Paris à Nevers sans que son heureux propriétaire.

Les compatriotes de Dalégre reconnurent à sa mine ouverte et à ses yeux brillants que décidément les soucis s'étaient envolés à jamais pour faire place à des extases rayonnantes. La mort de Gardillane assurait dix années de plus à Dalégre. Ce n'était plus le même homme ; son voyage l'avait rajeuni et son air cordial faisait plaisir à voir. A peine descendu de diligence, après avoir jeté un coup d'œil de mère sur l'enfant de faïence, chaudement blotti dans son lit de coton, il courut la ville pour annoncer cette bonne nouvelle et inviter tous ceux qu'il rencontrait à venir le lendemain voir le violon ravi aux cupidités de la capitale, et installé à jamais dans le lieu où il avait pris naissance.

Justement, c'était le jour où s'imprimait la petite Feuille d'Avis de Danel, un journal grand comme la main, que le propriétaire était embarrassé de remplir. Dalégre alla trouver l'imprimeur Danel et lui raconta les diverses pérégrina-

tions du violon de faïence, dont les journaux de la capitale déploiraient la perte. Danel écouta gravement le récit pour s'en bien pénétrer, promit un article sur le violon, alla au café faire ses interminables parties de piquet habituelles, et se plaignit du terrible métier de journaliste dont l'imagination est sans cesse en éveil.

Dalégre rentra chez lui vers les quatre heures, afin d'avoir le temps d'accrocher triomphalement son violon et d'en jouir pendant le dîner. Ceux qui n'ont pas étudié un collectionneur à ses heures de symétrie ne peuvent savoir ce qui se passe dans l'esprit de ces hommes. Rien, dans un cabinet de curiosités, n'étant sacrifié au hasard, ce sont de profondes méditations qui ont déterminé si une pipe chinoise doit être accrochée au-dessus d'un crapaud desséché du Malabar.

Dalégre était méticuleux en pareille matière ; il fallait surtout prendre garde d'étouffer le violon par un entassement de céramiques inutiles. Comme le violon avait un décor monochrome, il était important d'éloigner de lui les faïences à peintures éclatantes.

Tout dans l'appartement devait être sacrifié au violon, et même Dalégre pensait avec raison qu'il serait prudent de changer la tapisserie de la chambre pour faire ressortir le violon de faïence par une tenture d'un ton neutre, comme aussi la merveille devait se trouver accrochée assez haut pour que les profanes ne pussent y porter la main, et assez bas afin que, monté sur un escabeau, le propriétaire pût la faire admirer sous toutes ses faces.

A six heures, la vieille Marguerite était déjà venue deux fois annoncer le dîner et n'osait plus réparer, car un geste bref de Dalégre l'avait éloignée comme s'il avait été dérangé au moment de changer la face de l'Europe ; il ne changeait que ses faïences de place. Mais les chevaux en arrière, l'œil allumé, la rougeur du teint, témoignaient quelle importance Dalégre apportait à son classement.

Il venait de disposer en triangle, au-dessous de l'espace vide réservé au violon, les trois curieuses assiettes à musique, et ne pouvait s'empêcher

d'admirer son invention pour avoir rapproché de l'instrument les canons à trois voix du sieur de Mondoville, se demandant si les dames qui visiteraient son cabinet ne seraient pas choquées des paroles un peu salées de la brunette qui commence vivement :

Croyez-vous qu'Amour m'attrape
De m'avoir osté Catin ?

Mais les collectionneurs ne jouissent-ils pas de licences à nul autre permises ? L'air de cette brunette était réellement si gai, que Dalégre, qui avait quelque teinture de musique, n'y put tenir, et se mit en devoir de monter immédiatement le violon dont il n'avait jamais entendu les sons qu'en rêve.

Le jour commençait à baisser. Dalégre appela sa servante, qui accourut, croyant qu'il fallait servir le dîner ; mais il n'était guère question de repas. Dalégre voulait seulement se régaler de musique, et un peu de lumière pour l'instant était sa seule préoccupation.

Tout en grommelant contre la faïence, Marguerite apporta une lampe et sortit en annonçant que le dîner ne serait pas mangeable. Dalégre avait autre chose à penser. Il lui fallait monter le violon dont, par précaution, il avait desserré les clefs pour ne pas tendre inutilement les cordes pendant le voyage, et il se mit en mesure de l'accorder comme un instrument ordinaire.

Les cordes à peu près tendues, Dalégre prend un archet (non pas en faïence, mais un réel archet) et veut tirer des accords ; mais les sons sourds et étouffés démontrent que le chevalet est mal ajusté. Dalégre le pose sur la table de dessus comme sur la table de sapin d'un véritable violon, et cette opération l'oblige à tendre de nouveau les cordes.

Tout à coup un horrible craquement se fait entendre, la table de faïence crie, éclate en morceaux, tombe, se brise, et Dalégre, les cheveux hérissés par la frayeur, reste avec le manche de l'instrument dans la main. Une seconde il devint muet. La fureur s'empare de lui ; il pousse un cri

de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, assisté de MM. Boudot, vice-président au Tribunal de première instance de Montbrison, et Cady, juge au même siège.

— Pour le train de plaisir qui est parti le 9 août, la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée a reçu plus de demandes de billets qu'elle n'en avait à délivrer.

Voulant donner satisfaction complète à ceux qui comptaient sur ce départ du 9 pour assister aux fêtes du 15, la Compagnie organise un quatrième train de plaisir qui partira le 14 août et sera de retour le 22.

Le public saura gré à la Compagnie de l'empressement qu'elle met à lui être agréable.

— On nous écrit de Belmont :

Mercredi matin, sur les six heures, la femme R. étant dans les bois près de Montpinay, occupée à garder son troupeau, vit venir à elle, un jeune homme complètement nu, ayant les deux mains liées sur la poitrine au moyen d'une roulette. Moitié éperdue, moitié tremblante la bonne vieille s'empresse de couper le lien qui retient les bras du pauvre malheureux, qui s'enfuit en disant : Ceux qui m'ont fait ce tour me la paieront cher.

Ce n'est que quelques heures plus tard que la femme R., revenue de l'accès de terreur qui s'était emparé d'elle, a raconté à sa famille les détails que nous venons de donner. On ignore encore le nom de la victime ainsi que ceux des personnes qui ont commis ce triste acte de violence. Ceci nous rappelle un fait analogue, qui s'est produit aux environs de Chauffailles, il y a peu de temps. Des jeunes gens, par une belle nuit du mois de janvier, ont dépoillé un jeune homme de ses vêtements qu'ils lui ont attaché derrière le dos, en même temps que les mains. Espérons que la police, mieux instruite, mettra fin à des actes aussi scandaleux.

SAINT-JULIEN-D'ODDES. — Le corps du nommé François Etaix, journalier à Saint-Julien-d'Odes, a été trouvé, le 5 de ce mois, pendu à un arbre, tout près de sa maison. Il était quatre heures du soir lorsqu'on s'en est aperçu, et on ne l'avait pas

terrible, jette avec rage par terre ce tronçon, et, devenant fou furieux, se rue contre toutes les faïences accrochées aux murs.

La vieille servante accourt en entendant ce bruit, trouve son maître hors de lui, les yeux injectés de sang, les mouvements convulsifs, frappant de tous côtés à coups redoublés et amenant à chaque coup un nouveau désastre. Elle veut s'emparer de lui. Dalégre ne la reconnaît plus, se colle avec elle, rencontre un bahut chargé de poteries rares, accule sa servante contre ce meuble, qui tombe avec un épouvantable bruit de vieux bois brisé, mélangé aux plaintes des faïences fracassées.

Le cabinet donnait sur la rue ; la vieille servante crie au secours. Les voisins accourent en foule, achèvent d'écraser sous leurs pieds les morceaux éparés de cette collection si précieuse ; et quand, après de nombreux efforts, on parvient à s'emparer de Dalégre, il ne reste plus traces de ce qui fit sa joie et son chagrin pendant cinq ans. On pense quelle rumeur cet événement occasionna dans la ville : l'alarme est donnée, les pompiers eux-mêmes accourent, et il s'en fallut peu que le locsin ne sonnât ; mais les traces de ce désastre ont été consignées dans la petite Feuille d'Avis de Danel, où les historiens de la céramique pourront aller consulter (année 1860, 15 mars, n° 29, première page, seconde colonne).

Danel s'était mis réellement en frais d'imagination pour suppléer aux connaissances céramiques dont il n'avait aucune teinture. Dalégre y était traité « d'un de nos plus estimables concitoyens », attaqué subitement d'une fièvre chaude qui avait donné des inquiétudes d'abord, mais qu'un de nos plus habiles praticiens de la cité » répondait de dissiper.

Quoique Dalégre eût renoncé, depuis près de cinq ans, au monde et aux plaisirs de la société, la ville le plaignait vivement, à l'exception toutefois du spirituel avocat Balandrau, qui, ne sachant résister au plaisir de faire une plaisanterie, lança le soir au café un mot sur l'accident :

— Dalégre, dit-il, est tombé en défaillance. Ces gens d'esprit n'ont aucune pitié ! Mais la

vu depuis huit heures du matin. Cet homme, qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, a exécuté son funeste projet de suicide à l'aide de sa cravate et de son mouchoir de poche noués ensemble.

CHANDON. — Le dernier jour de juillet, un incendie a consumé un petit corps de bâtiments appartenant au sieur Alix Jean, fermier à Chandon. Les pertes sont évaluées à une somme de 1,000 fr. environ, mais sont couvertes par la compagnie d'assurances l'Union. On ignore la cause de ce sinistre.

ARCINGES. — On nous signale le vol d'une chèvre commise à Arcinges dans la nuit du 26 au 27 juillet, au préjudice du sieur Dextre Jean, cultivateur à Arcinges. L'écurie dans laquelle se trouvait cette chèvre était tout près de la chambre à coucher du sieur Dextre, mais la porte ne fermait qu'avec une cheville de bois. Les recherches faites par le propriétaire n'ont eu aucun résultat jusqu'à ce jour.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE Du 3 au 10 août 1867.

Mariages (1).

Lacaze Claude, teinturier, 22 ans, et Sornin Marie, 17 ans.

Naissances (15).

Ardeine Charles, fils de Benoît Ardeine, et de Lorton Victorine. — Porte Jean, fils de Georges Porte, et de Deshormier Jeanne. — Vizier Jean, fils de Gilbert Vizier, et de Ferrier Françoise. — Valomon Claudine, fille de Jean Valomon, et de Presle Marie. — Dubost Jeanne, fille de Auguste Dubost, et de Bonnesfond Catherine. — Chérpin Henry, fils de Claude Chérpin, et de Jal Claudine. — Bozonat Marguerite, fille de Jean Bozonat, et de Vermorel Hélène. — Chambon Louis, fils de François Chambon, et de Carre Hélène. — Gouyet Joséphine, fille de Jean Gouyet, et de Thibault Marie. — Ovide Antoine, fils de Antoine Ovide, et de Rochet Annette. — Lacombe Claudine, fille de Jean Lacombe, et de Dugelay Marie. — Mamessier Benoît, fils de Antoine Mamessier, et de Ratin Anne. — 3 enfants naturels.

Décès (12).

Duchêne Anthelme, religieux de l'ordre Saint-Charles, 35 ans. — Bonnet François, 17 mois. — Pouget François, 4 ans. — Michale Claude, 20 jours. — Maillet Antoinette, 1 mois. — Monmorin Louis, maçon, 61 ans. — Denis Michel, 48 ans. — Claire Charlotte, femme Chorgnon, 66 ans. — Desfontaines Adèle, 46 mois. — Guyon Anais, 2 ans. — Pion Claudine, femme Detour, 25 ans. — 1 enfant mort-né.

S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, est arrivé le 6 à Montpellier.

Le nommé Pierre Reboulet, originaire de l'Ardèche, est décédé le 7 août, à Saint-Etienne, à l'âge de 102 ans.

Le sieur Foule a demandé l'autorisation de faire circuler une machine locomobile sur la route impériale n° 88, entre Lyon et Saint-Etienne. Un arrêté préfectoral prescrit, en conséquence, qu'une enquête de commodo et incommodo de 20 jours sera ouverte dans les communes traversées par la route impériale n° 88, dans le département de la Loire.

Ces communes sont les suivantes : Dargoire, Tartaras, Saint-Martin-la-Plaine, Rive-de-Gier, Lorette, Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarrét, Saint-Julien-en-Jarrét, Saint-Chamond, Lzieux, Saint-Jean-Bonnefonds, Terrenoire et Saint-Etienne.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'arrêté dont il s'agit sera affiché dans chaque commune, aux lieux habituels ; il sera, en outre, publié à son de caisse ou de trompe.

Un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées sera déposé à la mairie, et, à l'expiration du délai d'enquête de 20 jours, toutes les pièces devront être retournées à la préfecture par les soins du maire qui certifiera la publication et l'affiche de l'arrêté prescrivant l'enquête.

L'administration des postes se proposerait d'adapter aux boîtes rurales un nouvel indicateur à cadran, destiné à faire connaître aux habitants des campagnes le moment précis du passage des facteurs dans chaque localité, et le nombre des levées quotidiennes. Moyennant une dépense très

tante de Dalégre et sa cousine furent les premières à s'installer auprès de son lit pendant le grand mois que durèrent les troubles du cerveau qu'on craignait de voir persister.

Au bout d'un mois, Dalégre, pâle, amaigri, se révéla comme d'un rêve affreux qui avait duré trop longtemps et pendant lequel étaient venus se représenter en une suite de tableaux bizarres les pensées et les faits qui l'avaient tenu cinq ans sous leur empire.

La faience lui apparaissait sous la forme d'une sorte de mandragore affreuse, planant au-dessus de la France, ayant ses pattes appuyées à la fois sur Rouen, Strasbourg, Moustiers et Nevers, malheureuses villes qu'elle tenait sous sa domination.

Les habitants de ces villes étaient eux-mêmes des êtres en faience, brillants et polis, mais qui, pour ne pas gâter leur émail, étaient obligés de n'avoir aucun rapport entre eux. C'étaient des êtres froids, condamnés à l'égoïsme, ne parlant pas, vivant dans une absolue immobilité et craignant la mandragore. Par les difficultés qui se présentaient journellement entre les empires les plus liés en apparence, les diverses villes se battaient entre elles et une rivalité jalouse, Delft, en profitait pour imposer ses lois. Mille tableaux singuliers se déroulaient ainsi dans l'esprit de Dalégre, jusqu'au jour où succédèrent à ces cauchemars des soins de toute espèce, un renouvellement de santé, un rappel à la vie, l'assistance de deux femmes pleines de dévouement, dont la plus jeune ne cachait pas le vif intérêt qu'elle porte à son cher malade.

Trois mois après, Dalégre, complètement rétabli, épousait sa cousine et devenait le modèle des époux. Les enfants ne manquèrent pas à cette union, et Dalégre, attendant en regardant l'émail des yeux de ses jolis enfants, la transparence de leur teint, le gai pinkur de leurs joues, disait à sa femme chérie quelles illusions de bonheur cherchent au milieu de naïvetés du passé les collectionneurs qui se privent des tendresses domestiques et sentent tous les jours leur âme se racornir, leurs meilleurs sentiments s'ossifier.

CHAMPELÉURY.

(FIN.)

minime, que l'administration devrait forcément laisser à la charge des communes, puisqu'il ne lui est alloué aucun crédit à cet effet, toutes les boîtes pourraient être munies de cet indicateur, plus simple et plus complet que le système actuel. Les boîtes urbaines en seraient, paraît-il, également pourvues.

Concours de Feurs.

Programme du concours de dressage :

Le concours aura lieu sur l'Hippodrome de Feurs, le 14 septembre, à 2 heures du soir.

Seront admis à concourir les chevaux élevés dans le département de la Loire, âgés de 3 à 5 ans, issus d'étalons impériaux approuvés ou autorisés.

Les primes seront décernées par un jury spécial. Les chevaux devront subir toutes les épreuves demandées par le jury.

Ils devront être inscrits sur l'Hippodrome, le samedi 14 septembre, avant 9 heures du matin.

Première catégorie. — Attelage à deux.

Premier prix, 300 francs. — Deuxième prix, 250 francs. — Troisième prix, 150 francs.

Deuxième catégorie. — Chevaux attelés seuls.

Premier prix, 100 francs. — Deuxième prix, 50 francs.

Troisième catégorie. — Chevaux montés.

Premier prix, 100 francs. — Deuxième prix, 50 francs.

Concours pour les brevets de cochers.

L'administration des Haras, reconnaissant l'utilité de signaler au public les cochers capables de remplir leurs fonctions, a décidé qu'un concours serait ouvert le samedi 14 septembre, à trois heures du soir, pour délivrer des brevets de capacité aux cochers dignes de les mériter.

Les cochers qui devront concourir, devront se faire inscrire sur l'Hippodrome, le samedi 14 septembre, avant 9 heures du matin; ils devront se procurer des chevaux avec lesquels le jury puisse leur faire subir des épreuves demandées.

AVIS IMPORTANT.

La société d'encouragement, avertie qu'un grand nombre de jeunes poulains sont livrés à la monte; considérant que ces poulains n'ont ni l'âge ni les qualités voulues pour faire de bons reproducteurs; considérant par suite que si de tels abus continuent, l'élevage du cheval en éprouverait un préjudice tel et que toutes les améliorations obtenues par la société seraient promptement détruites, arrête :

A partir du 1^{er} janvier 1867, tout individu qui, chez lui, ou ailleurs, intermédiaire d'autrui, livrera à la monte un étalon non approuvé ou autorisé par les Haras, sera exclu des courses et concours de la société, pour tous les chevaux qu'il possède.

Il se confirme, dit le *Journal de la Nièvre*, que l'ouverture du chemin de fer de Chagny à Nevers aura lieu très-prochainement. La visite de la commission des ponts et chaussées, chargée d'examiner la nouvelle ligne, aurait lieu vers le 12 août. Les honorables membres de cette commission partiraient d'Autun dans la matinée, s'arrêteraient à Luzay et arriveraient dans la soirée à Nevers.

Si l'état de la ligne est reconnu satisfaisant, l'ouverture pourrait être faite le 15 août.

Ajoutons que les populations de la Nièvre et celles de Saône-et-Loire (arrondissement d'Autun) attendent impatiemment que cette voie, qui les rapprochera de Paris, soit livrée à la circulation.

L'administration du Creuzot va fournir au chemin de fer un grand nombre de marchandises dirigées sur Paris et sur les ports de l'Océan.

Les vins de Bourgogne et du Beaujolais, qui faisaient un long circuit, nous arriveront désormais en ligne directe et à moins de frais.

MUSIQUE. — Un concours de musiques vocales et instrumentales aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 1867 à Vichy. Nous en avons sous les yeux le programme, dit le *Messager de l'Allier*.

Il annonce, pour le 31 août, la réception des Sociétés. Le soir, grande retraite aux flambeaux, exécutée par toutes les musiques présentes.

Le 1^{er} septembre, à onze heures, défilé général. A midi, concours entre toutes les Sociétés. A quatre heures, distribution des prix.

Avant la distribution des médailles, grande marche militaire, composée pour la circonstance par M. Deshayes, chef de l'Orphéon de Vichy, et exécutée par 3,000 instrumentistes.

Le Chant de la Paix et des Beaux-Arts, paroles françaises adaptées à un vif, musique de Lesueur; grand chœur chanté par 1,500 choristes, sous la direction de M. Coutan, ex-artiste de l'Opéra-Comique, professeur de chant à Vichy.

A cinq heures, place du Marché, grande ascension de ballons. A sept heures, illumination, feux d'artifice, etc.

Pourquoi la compagnie du Bourbonnais n'organiserait-elle pas des trains de plaisir à cette occasion? Les habitants des localités situées sur la ligne du chemin de fer ou dans le voisinage (Allier, Nièvre, Loire, Puy-de-Dôme) pourraient ainsi visiter la cité thermale et applaudir aux succès de leurs nombreux compatriotes qui s'occupent de musique!

Un savant professeur de la Faculté de Lyon, M. J. Fournet, a communiqué dans ces derniers temps à l'Académie des sciences, dont il est membre correspondant, d'intéressantes observations sur les orages de notre région.

Les orages du bassin moyen du Rhône sont apportés par le vent sud-ouest. Ce vent, venu de la zone équatoriale de l'Atlantique, rencontre en France une région montagneuse qui tend à s'élever de plus en plus à mesure qu'elle se rapproche des Alpes. Il s'ensuit que les rides du Limousin, la haute gibbosité de l'Auvergne, la chaîne du Forez, puis celle du Vivarais et du Lyonnais, et enfin les lignes de montagnes jurassiennes et subalpines forment, pour ce vent, un grand plan incliné, dont il doit gravir la pente pour arriver à la grande chaîne alpine avant de passer en Italie.

Plus il s'exhausse, plus il se dilate, en se refroidissant. En se refroidissant, il laisse condenser les vapeurs dont il est surchargé; la formation des nuages est la conséquence obligée de ces condensations. De là des pluies et aussi des dégagements électriques.

Ces vapeurs se condensent surtout contre les points les plus élevés de nos montagnes occidentales du Lyonnais sous forme de calottes nuageuses que le vent sud-ouest étire sur le bassin de la Saône et du Rhône en bandes parallèles.

C'est dans le prolongement de la masse nuageuse étirée de la sorte par le vent que les orages ont habituellement leur maximum d'intensité et que les localités subjacentes sont soumises à des chutes de tonnerre plus fréquentes.

Tout bien considéré, dit M. Fournet, la nature du sol, son état nu, boisé, inculte ou cultivé, paraissent être très-indifférents à cette répartition. La foudre tombe là où passent les zones du vent dont la qualité orageuse a été exaltée par des cimes suffisamment élevées.

A Riom, Louis Clément, prévenu de vagabondage, était condamné à 4 mois de prison et 5 ans de surveillance.

Au moment qu'on passait à l'affaire suivante, Clément, saisissant son sabot, le lança à la tête de M. le président. Ce mouvement fut plus rapide que la pensée: le sabot, passant à deux centimètres de l'honorable magistrat, alla faire un trou de deux ou trois millimètres de profondeur dans la muraille.

Cependant les gendarmes, l'huissier de service et deux prévenus s'étaient jetés sur Clément pour le noyer. En se débattant, il blessa l'un de ses co-détenus à la tête et arracha les aiguillettes de l'un des gendarmes, en proférant des menaces contre les magistrats et appelant à son secours son avocat, qui ne se souciait guère de lui prêter main-forte.

Après quelques minutes, on parvint à le coucher à terre, à lui enchaîner les pieds et à lui attacher les mains. Il continua alors à proférer des injures et des menaces spécialement contre les gendarmes et les prévenus.

L'émotion avait été assez grande pour provoquer une suspension d'audience, pendant laquelle la cour put témoigner à son honorable président toute sa satisfaction de l'avoir vu échapper au danger qu'il venait de courir. Quelques minutes après, on reprit l'audience pour juger, séance tenante, Louis Clément sur le fait qui venait de se passer.

Après une courte instruction et après avoir entendu M. l'avocat général et M^e Teyras de Grandval qui, pour ses débuts, assistait Clément dans sa défense, la cour a rendu son arrêt, par lequel elle condamnait Louis Clément à cinq années de réclusion.

Il fut reconduit alors à la maison d'arrêt, toujours vociférant et adressant des menaces à la cour.

Une arrestation à main armée de deux diligences vient d'avoir lieu entre Aix et Marseille. Le *Courier* de cette dernière ville donne sur ces audacieux attentats les détails suivants, qu'on croirait se rapporter à un fait du siècle dernier ou à une aventure ayant eu pour théâtre la Calabre ou les Abruzzes.

« Les diligences parties hier au soir vers dix heures de Marseille, et se rendant à Digne et à Apt, ont été arrêtées cette nuit entre Septèmes et Aix, au lieu dit Albertas.

« Le conducteur de la première de ces deux diligences ayant aperçu sur ce point un groupe d'individus entourant un véhicule, crut d'abord à un accident; mais le véhicule étant parti et la diligence étant arrivée près du groupe de ces individus, qui étaient au nombre de huit, l'un d'eux s'est élancé à la tête des chevaux, mais ceux-ci se sont cabrés et le cocher comprenant qu'il était en présence de malfaiteurs, a vivement agité les chevaux qui ont doublé de vitesse. Les malfaiteurs, qui étaient armés de fusils et de pistolets, ont fait alors une décharge de mousqueterie qui n'a atteint personne.

« Un instant après, la diligence d'Apt qui suivait étant arrivée sur ce même lieu, a été accueillie par une décharge de coups de fusil de ces mêmes malfaiteurs. Le chapeau du conducteur a été percé d'une balle et un voyageur, placé sur l'impériale de la diligence, a été atteint mortellement en pleine poitrine. Le conducteur comme celui de la voiture de Digne, a frotté vivement ses chevaux, et cette seconde diligence a également échappé des mains de ces hardis brigands.

« La nouvelle de cette double arrestation à main armée et de l'assassinat de l'un des voyageurs est promptement parvenue à Aix. Les autorités judiciaires se sont immédiatement rendues sur les lieux pour les premières constatations. Les brigades de gendarmerie d'Aix, de Gardanne et de Septèmes se sont mises en campagne, ainsi qu'un détachement de troupes de ligne de la garnison d'Aix. 25 gendarmes sont également partis de Marseille.

« Le bruit court que cette même bande de malfaiteurs a arrêté sept ou huit charretiers.

« On apprendra des Bouches-du-Rhône, aussitôt qu'il a été instruit de cet événement par le télégraphe, s'est empressé d'envoyer des instructions très-précises aux maires des communes pour organiser des battues dans leurs circonscriptions. Cette mesure vigoureuse aura pour effet indubitable de faire tomber immédiatement entre les mains de la justice ces bandits, qui rappellent les exploits de Gaspard de Besse.

« P. S. — Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que deux employés de l'octroi d'Aix, en tournée de service, ont été également arrêtés par la même bande. L'un d'eux a été blessé, l'autre a pu prendre la fuite. A demain de nouveaux détails.

Voici à ce sujet la dépêche que M. le préfet des Bouches-du-Rhône communique au journal marseillais :

« Aix, 4 août, 4 h. du matin.

« Monsieur le préfet,

« Cette nuit, vers minuit, les diligences de Digne et d'Apt ont été attaquées par des malfaiteurs qui ont tiré plusieurs coups de feu et ont tué un voyageur qui était sur l'impériale. Ces malfaiteurs qui étaient au nombre de sept ou huit, sont jeunes, assez bien mis, vêtus d'habilllements de couleur sombre; l'un d'eux avait un chapeau de paille. Ils parlent l'italien; ils étaient munis de carabines et de pistolets. Les brigades d'Aix, de Septèmes et de Gardanne sont à leur recherche. Un détachement de la garnison est également à leur poursuite.

Le *Sémaphore*, d'autre part, publie dans son numéro d'hier :

Notre population a douloureusement été émue, ces jours derniers, en apprenant que deux diligences, sur la route de Marseille à Aix, avaient été arrêtées à main armée et que l'un des voyageurs avait été tué. Nous apprenons aujourd'hui que la victime de cette déplorable arrestation, qui rappelle les mauvais jours de Gaspard de Besse,

est un père de famille, dont la mort plonge dans le deuil et la misère toute une famille, composée de sa femme et de trois petits enfants.

Les loups ne sont pas moins dangereux en cette saison que pendant l'hiver. Ils ont en effet, en ce moment, des nichées de louveteaux ornés de longues dents et qui réclament de leurs auteurs la pâture nécessaire. Excités par le sentiment paternel, ces animaux deviennent fort audacieux depuis quelque temps, notamment autour des communes de Demigny, Virey, Gergy, Chagny, etc. Des chiens, de la volaille, des bestiaux même, sont devenus la proie des bêtes de ces bois.

Vendredi 26 juillet, en particulier, il s'est passé à Demigny un fait étrange. La femme Latour, âgée de 60 ans, était occupée à accoler sa vigne, au hameau de Terchapt, sur la lisière des bois de la Meilleraye. Après d'elle jouait son petit-fils, âgé de 4 ans 1/2. Volant terminer sa besogne, la grand-mère s'attarda jusqu'à la brune. Tout à coup elle vit un animal qui rampait autour de son petit-fils; elle prit d'abord cet animal pour un gros chien qui paraissait vouloir s'élancer avec l'enfant; elle s'approcha, mit l'enfant sur son dos et s'aperçut alors qu'elle avait affaire à un loup énorme. La pauvre vieille poussa des cris et, tout en menaçant la formidable bête, battit en retraite. Le loup la suivit, cherchant à mordre les jambes de l'enfant. La grand-mère se retourna, redoubla de cris, de menaces, le loup la suivit toujours, pas à pas, montrant ses crocs blancs, restant dans le sentier où elle se trouvait. Pas de maisons. Personne. Arrivée à la route, la femme Latour, épuisée de terreur autant que de lassitude, aperçut un homme qui passait avec une faux; c'était le sieur Bailly. Celui-ci courut sus au loup avec son arme terrible et parvint à le mettre en fuite; la grand-mère et le petit enfant n'avaient pas eu la moindre morsure.

En présence de l'audace des loups, ne serait-il pas urgent d'organiser des battues dans les communes que nous avons mentionnées plus haut?

SUICIDE EXTRAORDINAIRE. — Dans un hôtel du quartier Saint-Martin, habitait depuis quinze jours un jeune homme le nommé Adolphe G..., arrivé de province à Paris, où il venait, disait-il, passer quelque temps pour se distraire. Il assistait régulièrement aux repas de la table d'hôte de l'hôtel. Hier matin, au moment du déjeuner, l'hôtelier ne le voyant pas, alla frapper à la porte de sa chambre; on ne répondit pas et il lui sembla entendre des gémissements. Pensant que son locataire était indisposé, il fit ouvrir la porte par un serrurier et pénétra dans la chambre. Sur le lit il vit Adolphe inanimé et couvert de sang. Un médecin, aussitôt appelé, reconnut que ce jeune homme avait enfoncé dans sa poitrine — une cinquantaine d'épingles et que par les petites plaies qu'elles avaient produites, une abondante hémorragie s'était déterminée.

Sur une table, l'hôtelier trouva un écrit ainsi conçu :

« Selon toute probabilité, je serai mort lorsque vous me reverrez; faites-moi enterrer convenablement; vous trouverez dans mon porte-monnaie assez d'argent pour subvenir aux frais de mes funérailles. Ma vie n'a été qu'une suite de souffrances, de douleurs, de chagrins. La fatalité, le *fatum* me tuait à coups d'épingles, comme dit le proverbe; je n'ai jamais été assez heureux pour tirer mon épinglé du jeûte et je ne suis pas de l'avis, M. de Cormenin, qui prétendait, qu'il préférait les militaires brutaux qui dévalent leur sabre et marchent droit sur vous à ces rûteurs, ces publicistes qui vous assaillent à coups d'épingles. Je me détermine, en conséquence, à me tuer par un moyen que personne, très probablement, n'a jamais employé. Si je réussis, ce que j'espère, j'aurai certainement donné la preuve d'une grande énergie. Ma vie ne valait pas ces épingles qui me l'ôtent et je trouve très piquant de dépasser d'une manière aussi extraordinaire. Je vous recommande expressément de m'ensevelir non dans un drap, comme c'est l'usage, mais dans du velours épinglé. »

« A l'arrivée du médecin, Adolphe G... donnait encore signe de vie; mais épuisé par la perte de son sang, après l'extraction des épingles qui couvraient sa poitrine, il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Tout porte à croire qu'un dérangement de ses facultés mentales l'a porté au suicide.

Un vol nombreux de cigognes, allant du nord au midi, passait dans la soirée de dimanche sur notre ville, dit le *Journal de Villefranche*, lorsque deux de ces oiseaux, fatigués sans doute de la longue course qu'ils venaient de faire, s'abattirent sur la haute cheminée de l'usine Lerat, comptant s'y reposer. Mal leur en prit, car des coups de fusil vinrent les déloger; reprenant aussitôt leur vol, ils se posèrent sur une autre cheminée, mais là ils reçurent le même accueil. Voyant notre cité si peu hospitalière, ces deux voyageurs disparurent. Dans certains pays du Nord, on protège les cigognes et des peines sévères punissent ceux qui les tuent.

Si effectivement un oiseau a droit aux égards des hommes, c'est celui qui purge les campagnes de reptiles qui les infectent. La cigogne n'a pas d'autre nourriture que les serpents, les vipères et les crapauds.

Ce passage de cigognes à pareille date est un fait insolite. Le départ précoce de ces oiseaux surprend les habitants de la Suisse. Nous lisons à ce sujet dans l'*Intelligens-Blatt*, de Berne :

La grande troupe de cigognes qui, vendredi dernier, s'était rassemblée sur le toit et la balustrade de l'église du Saint-Esprit, a pris son vol vers le sud. On se préoccupe beaucoup de ce fait singulier. D'ordinaire, ces oiseaux de passage ne partent pour leurs quartiers d'hiver, en Afrique, qu'à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Sommes-nous menacés d'un froid précoce ou de tout autre changement défavorable de température? Un prochain avenir nous le dira.

Le *Messager de l'Allier* signale deux nouveaux accidents de chemin de fer.

Le premier a eu lieu sur la ligne de Montluçon à Limoges, aux environs de Lavaux-Franche (Creuse). Une femme s'étant engagée sur la voie pour en ramener un cochon qui s'y était introduit, a été rencontrée par un train et tuée sur le coup.

Le second s'est produit sur la ligne du Bourbonnais, dans la matinée d'hier, entre Toulon-sur-Allier et Besay.

Un bœuf faisant partie d'un troupeau gardé, appartenant à M. Bayon, fermier, demeurant à La Chaix, commune de Toulon, s'est introduit dans l'enceinte de la voie ferrée, au poteau kilométrique 320,615, en brisant la clôture sèche qui protégeait la haie vive à l'endroit d'une ancienne brèche de celle-ci. Après avoir suivi le pied du remblai, et comme le train de voyageurs n° 99 arrivait, cet animal a voulu franchir la voie; mais la traverse d'avant de la machine l'a renversé et il a été entraîné par les essieux des wagons environ l'espace de 325 mètres, malgré tous les efforts des freins. Le 7^e wagon du train — une voiture

de 1^{re} classe, — a déraillé des six roues; les voyageurs qu'il contenait ont ressenti des secousses, mais n'ont été ni blessés ni contusionnés. Il en est résulté pour le train une perte de temps d'une heure et demie environ, nécessitée par la remise de ce wagon sur les rails.

Le bœuf mutilé et broyé par le train, ne pouvant être livré à la boucherie, a été enfoui dans un champ voisin.

— L'homme sauvage du Var, dont on a tant parlé il y a deux ans, et qu'on avait oublié depuis, est mort victime de l'incendie qui vient de dévorer les forêts qui avoisinent Draguignan. Son cadavre a été retrouvé dans une clairière, en état de parfaite conservation; il est entièrement momifié. Il est question de l'amener à Paris, où il serait conservé au musée Dupuytren.

— Il existe à Lyon un legs, connu sous le nom de legs Martin, attribuant une rente annuelle de 12,500 francs à la libération de quelques détenus pour dettes. Ce legs s'étant accru d'une donation de 2,500 fr., fournie par la ville de Lyon, c'était à 15,000 fr. par an que se montait le budget des débiteurs malheureux. On pourrait croire qu'une somme aussi minime était à peine suffisante pour adoucir le sort des incarcérés les plus dignes d'intérêt; il se trouve, au contraire, que, faute d'en trouver l'emploi, les administrateurs du legs Martin se sont vus dans la nécessité de capitaliser chaque année une partie de cette rente qui se montait, au moment où la loi a été rapportée, à vingt-cinq mille francs environ.

On pourrait en conclure que le nombre des prisonniers pour dettes était, à Lyon, très-restreint; mais la vérité est, qu'en dépit des bonnes intentions du légataire, l'application de ce secours s'est trouvée le plus souvent contrariée par les renseignements recueillis sur la bonne foi des débiteurs.

VARIÉTÉS

LE BILLARD (1).

— Pour bien faire une chose, il faut aller à bonne école; sans de bons principes, point de supériorité acquise.

En tout, si vous voulez faire vite et bien, prenez des leçons de nos meilleurs maîtres.

La première leçon au billard, c'est de bien développer l'avant-bras. Faites marcher votre bille; essayez des coups de plusieurs bandes.

Une fois ce coup de queue bien appris, n'en abusez pas. Au contraire, vous trouverez par la suite que la douceur est plus profitable.

Le but d'une partie est-il de faire de beaux coups ou de faire des points?

Et puis, qu'entend-on par de beaux coups? Nous l'expliquerons tout à l'heure.

En classant la force des joueurs par le temps qu'ils mettent à faire une partie de cinquante points, nous avons donné la preuve des principes que nous posons en ce moment, à savoir: que pour faire des points, les petits coups sont préférables aux coups de longueur.

M. T. V. nous a gagné une partie de cent points en vingt-cinq minutes, chez Alexis, devant plusieurs amateurs. Or, pour avoir fait ce tour de force, ce joueur, aussi aimable que fort, a-t-il beaucoup parlé? A-t-il tâtonné? A-t-il levé la jambe? A-t-il fait des coups de sept bandes? Sa manière de caresser délicatement les billes dans un coin, ne donne-t-elle pas la preuve qu'il est aussi bon joueur que bon époux?

La série l'emporte sur un jeu brillant. Le joueur à séries doit posséder de la douceur, du moelleux et une très-grande précision; il doit prendre la bille et la faire rouler juste à point. Une série peut dépendre souvent de l'épaisseur d'un cheveu dans l'éloignement des billes.

Voici les billes dans un coin, une mazette fera un ou deux carambolages, un joueur ordinaire trois ou quatre, un bon joueur cinq ou six, un fort amateur dix à quinze, un professeur vingt et au delà.

Telle est la force respective des joueurs.

Caramboler n'est rien quand on connaît le billard. Mais rassembler les billes, c'est là où gît la science de nos brillants professeurs.

Une galerie intelligente qui verra caramboler sans rassembler les billes haussera les épaules et s'en ira.

Un fort joueur m'a fait un jour une série de vingt points qu'il a appelés vingt raccrocs, parce qu'il avait touché vingt fois trop fin ou trop plein, ou parce qu'il n'avait pas donné à son coup la force exacte.

Un connaisseur ordinaire s'ennuiera bientôt à voir faire vingt points dans un coin, parce qu'il ne comprendra pas toute la difficulté de ces petits coups. Mais un vrai amateur restera en extase devant une série comme un peintre devant un chef-d'œuvre de Rubens, comme le gastronome devant un étalage de primeurs, comme l'avare devant la trine d'un changeur.

La Vigne.

(1) Voir le numéro du 2 juin.

— On disait de X..., un avocat, qu'il était à couteau tiré avec Z..., un autre avocat.

— Penh ! fit quelqu'un, ne craignez rien; les avocats sont comme les lames d'une paire de ciseaux: elles ne s'entaillent jamais l'une l'autre, mais malheur à celui qui se placerait en travers !

Atroce calembour. — Un alsacien demandait d'un air malin et avec l'accent de son pays :

« Sapez-vous quelle différence il y a entre une fille coquette et un sapeur ? »

Puis comme personne ne répondait :

« C'est » ajouta-t-il, que la fille coquette il cache son ache et que le sapeur, il ne cache pas la sienne ! »

AVIS AUX EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

Dans l'intérêt du public ainsi que des exposants, MM. Firmin Didot feront paraître, cette année, en tête de l'Annuaire du commerce DIDOT-BOTTIN, une liste des récompenses décernées à l'Exposition universelle de 1867.

Cette liste sera rédigée par produits d'après l'ordre alphabétique, et par pays, de manière que toute personne désirant acheter un article quelconque, n'aura qu'à se reporter à cet article pour voir d'un seul coup d'œil le nom de tous les fabricants français et étrangers récompensés pour ce produit.

Mais outre les noms qui seront insérées gratuitement, chaque exposant, moyennant 6 fr. par ligne de 50 lettres pourra faire suivre son nom d'une notice dans laquelle il expliquera au public l'invention, le perfectionnement ou l'amélioration qui lui ont valu une récompense, et fera valoir les avantages et la supériorité de ses produits.

Cette publication est sans contredit la meilleure et la plus efficace de toutes, puisqu'elle dure toute l'année, et dans un ouvrage qui est indispensable à toute maison importante qui reste continuellement dans chaque cercle, café ou endroit public, à la disposition de tous, et qu'on consulte journellement pour n'importe quel achat.

Ces notices ne pourront être adressées à la Librairie Firmin Didot que jusqu'au 15 août.

CRÉDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée.

Capital entièrement versé: Vingt Millions.

Bilan au 31 juillet 1867.

ACTIF	
Espèces	F. 4,044,147 69
Portefeuille	» 27,217,719 20
Avances et Crédits sur nantissements	» 22,113,946 01
ou sur garanties	» 11,968,600 48
Comptes courants	» 700,263 96
Comptes d'Ordre	» 8,160,536 89
Bons, Obligations, Rentes et Actions	» 8,160,536 89
	F. 74,207,247 23

PASSIF	
Dépôts et Bons à vue	F. 18,131,808 25
Comptes courants	» 8,369,449 19
Dépôts et Bons à échéance fixe	» 19,176,687 90
Acceptations	» 6,707,368 67
Comptes d'Ordre	» 830,894 70
Bénéfice disponible des exercices antérieurs	» 730,301 64
Réserve statutaire	» 240,736 88
Capital	» 20,000,000 00
	F. 74,207,247 23

Effets en circulation avec l'endossement de la Société F. 13,954,981 58

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES :

Le Président du Conseil d'Administration,

H. GERMAIN.

Le Directeur,

J. LETOURNEUR.

L. B.

— C'est en quelque sorte un devoir aujourd'hui pour les pères de famille dont la fortune repose principalement sur un avenir qui ne leur appartient pas, de pourvoir au sort de leurs enfants, en leur assurant un capital proportionné à leurs sacrifices dans le présent. Ils peuvent en toute sécurité s'adresser pour cela à la Compagnie d'Assurances générales, rue de Richelieu, 87, à Paris, ou à MM. BARGE et BONNAUD, agents principaux, 31, rue Impériale, à Roanne.

Cette Compagnie, fondée en 1819, est LA PLUS ANCIENNE des sociétés françaises d'assurances sur la vie. Elle distribue ou envoie gratuitement, à toutes les personnes qui lui en font la demande, des notices et des brochures sur ses diverses opérations: assurances en cas de décès, assurances mixtes, temporaires, capitaux différés, rentes viagères, etc.

L. B. 4—2

— On lit dans une des chroniques du Figaro sur l'Exposition Universelle :

« Les industries de luxe, spéciales à Paris, ont été justement récompensées; ainsi Tahan, dont les coffrets sont toujours aussi délicieux, dont les petits meubles n'ont pas cessé d'être indispensables aux boudoirs élégants, a obtenu la Médaille d'Or dans la classe de l'ébénisterie et de la tabletterie. Jamais, du reste, on n'a vu allier tant de goût à une fabrication aussi soignée, jamais on n'a porté plus haut le drapeau de l'art industriel français. »

L. B.

Exposition universelle

Le Mémorial agricole de 1867

OU

L'AGRICULTURE A BILLANCOURT

ET AU CHAMP DE MARS

Sous ce titre, M. Louis Hervé, directeur de la Gazette des Campagnes, publie un ouvrage où seront décrits minutieusement, et au point de vue strictement pratique, tous les procédés de culture et tous les instruments agricoles qui, mis à l'épreuve, sont exposés sous les yeux du public dans les deux expositions du Champ de Mars et de Billancourt.

Le Mémorial sera une œuvre essentiellement populaire et pratique; tous les instruments d'une utilité réelle y seront étudiés à la lumière de l'expérience. La solidité, le bon marché, la célérité et la qualité du travail, attestés par un usage suffisant, sont les titres auxquels s'attachent les préférences de l'auteur. C'est dire que toutes les améliorations de fantaisie, qui captent l'admiration de certains jurés amateurs, et ne se recommandent pas par d'autre titre, n'y usurperont pas la place des modestes outils consacrés par de longs et sérieux services.

L'auteur s'attache à être, dans ses descriptions, d'une clarté et d'une précision qui mettent le Mémorial à portée de tous les cultivateurs, et aussi à portée de tous les artisans qui cherchent à pouvoir l'agriculture du matériel le plus convenable et à la hauteur des progrès actuels de la mécanique agricole.

En deux mots, le Mémorial sera conçu et rédigé dans les vues et les idées qui ont valu à la Gazette des Campagnes un succès populaire dans la meilleure acception du mot, et lui attirent tous les jours des lecteurs sympathiques dans la classe restée jusqu'ici la plus rétive aux bienfaits de la lecture.

Le Mémorial agricole, for. sera 24 livraisons in-4°, illustrées. Prix, 6 fr.

On souscrit pour l'ouvrage entier en envoyant un mandat sur la poste à M. BARNOT, éditeur de la Gazette des Campagnes, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Les deux livraisons parues seront envoyées franco par retour du courrier; les autres, de huitaine en huitaine.

— La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'illustration ou la Mode illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements utiles, ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

Publication sur l'Exposition universelle

L'OUVRIER A L'EXPOSITION DE 1867

PAR

M. HENRY DE RIANCEY

Rédacteur en chef de l'Union

Cet ouvrage est plus qu'un compte rendu, c'est un livre populaire et social.

Dans cette vaste exhibition des richesses universelles, l'auteur analyse et groupe tout ce qui intéresse l'ouvrier.

L'idée mère de cette profonde et très remarquable étude, c'est une pensée de régénération morale par le peuple.

Un ardent amour des ouvriers signale chacune de ces pages. Il est bien d'admirer les merveilles de l'industrie, les chefs-d'œuvre qu'ont façonnés la main de l'artisan; mais les progrès matériels les plus saisissants, que sont-ils sans l'idée morale, sans l'idée religieuse ?

Donc, ne nous lassons pas d'admirer ces ingénieuses créations, celles surtout où l'ouvrier a sa part d'invention, mais aussi prenons garde que nos petites créations, ne nous fassent oublier le grand Créateur.

Il y a un monde supérieur au monde physique: c'est le monde de la pensée et de la conscience.

Or, il faut que les progrès du monde moral marchent avec la même rapidité que les progrès du monde matériel; si non nous marchons à la décadence.

C'est cette idée philosophique et sociale que l'éminent auteur développe avec un talent admirable et une parfaite rectitude de jugement.

C'était un sujet de choix pour M. de Riancey, et il y a mis tout ce qu'il a trouvé dans son cœur de sympathie pour l'ouvrier.

Il est bon d'ajouter que l'ouvrage présente un vif intérêt aux visiteurs dans leurs promenades au Champ de Mars.

Comme c'est une œuvre de propagande ouvrière, le prix en a été fixé aux dernières limites du possible.

Il y aura 6 livraisons; 2 sont en vente. On souscrit pour l'ouvrage entier. Prix des 6 livraisons: 1 fr. 50, qu'on est prié d'envoyer à M. BLÉROT, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

EN S'ABONNANT A

L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3^e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. TAXILE DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, LÉON LOISEAU.

Il publie des correspondances spéciales de Londres, Florence, Venise, Bruxelles, La Haye, Genève, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-de-Janeiro, etc.

L'AVENIR NATIONAL publie une Revue hebdomadaire par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

L'abonnement à L'AVENIR NATIONAL et à L'UNIVERS ILLUSTRÉ réunis coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements).

On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

Au printemps, traiter les maladies de la peau, dartres, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade de Citrine anti-herpétique en onctions, et l'essence de Salsepareille iodurée à l'intérieur, comme dépuratif du sang et des humeurs. Bidot, ph.-ch., 109, rue St-Lazare, à Paris. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

L. B. 6—5

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^{re}-DENTISTE

Rue de la Loire, 10

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succédanés sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.

Guérison assurée des dents sans extraction.

Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY viendra très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure; et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

Toute maladie cède à la Revalessière Du Barry, qui rend santé, appétit, digestion, sommeil et énergie. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celles de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, M^{re} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Elle économise 50 fois son prix en d'autres remèdes. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr.

Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les Pharmaciens et Epiciers. La Revalessière Chocolatée, aux mêmes prix. L. B.

— Aujourd'hui a paru chez tous les libraires de notre ville, la première série des Œuvres illustrées de Champfleury. Nous recommandons aux amateurs cinq dessins de Lix, cinq petits chefs-d'œuvre d'humour. L'entrée du chevreuil dans la boutique de l'épicier Jagot, la soirée chez M. Du Coche, l'archéologue de Coutan; mais tous nos éloges

cont pour la gravure le soir était venu, rien de charmant comme ce petit dessin devant lequel on se prend à rêver.

Les Œuvres illustrées de Champfleury formeront 40 séries à 50 cent. et seront ornées de 200 dessins. Il paraît deux séries par mois.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

— La situation de la Banque de France se résume, cette semaine, dans les variations suivantes :

L'encaisse s'est accrue de 17 1/2 millions et atteint aujourd'hui 903 millions. Le portefeuille a diminué de 19 millions et représente un total inférieur à 464 millions. Les comptes courants particuliers se sont relevés de 11 millions, soit de 280 à 291 millions.

La circulation des billets de banque, par suite des mouvements qui précèdent, s'est abaissée de 31 millions, soit de 1,154 à 1,123 millions.

En résumé, ce bilan est bien loin d'être satisfaisant. L'agglomération des capitaux inactifs et l'abaissement persistant du portefeuille sont des indices qui montrent clairement que la confiance continue à faire défaut aux affaires.

3 % Français,	69 45	Comptoir d'Escompte,	720 5
4 1/2 % id.,	100 5	Orléans,	882 50
Emprunt Italien 5 %,	49 10	Nord,	1148 75
Crédit Foncier,	1380 5	Est,	538 75
Crédit Mobilier,	318 75	Lyon-Méditerranée,	885 5
Crédit Espagnol,	210 5	Midi,	551 25

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montrabion.
Froment 1 ^{re} qualité	5 50	5 00
Froment 2 ^e id.	5 40	4 80
Froment 3 ^e id.	5 30	4 25
Seigle 1 ^{re} qualité	3 50	3 50
Seigle 2 ^e id.	3 40	3 25
Seigle 3 ^e id.	3 30	3 10
Orge	2 90	2 85
Avoine	1 50	2 20
Haricots	3 50	3 00
Farine 1 ^{re} qualité	63 50	60 00
Farine 2 ^e id.	60 50	57 00
Farine 3 ^e id.	50 00	50 00
Foin les 100 kilo	3 50	3 50
Paille	2 50	3 00

Etude de M^{re} MARCHAND, avoué à Roanne.

INTERDICTION.

Par jugement rendu le trente juillet mil huit cent soixante-sept, entre Claude Alex, propriétaire, demeurant à Pouilly-sous-Charlieu, demandeur, ayant pour avoué M^{re} Marchand, demeurant à Roanne, d'une part;

Et Claude Bourguignon, propriétaire, demeurant à St-Nizier-sous-Charlieu, défendeur et défaillant faute de constitution d'avoué, d'autre part;

Le Tribunal civil séant à Roanne a prononcé l'interdiction légale dudit Bourguignon.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez Chevalier, libraire-éditeur

4, rue Gérentet, à Saint-Etienne

le premier numéro de la

REVUE FORÉSIEENNE

Recueil mensuel d'histoire et d'archéologie.

Juillet 1867

Jusqu'au 1^{er} janvier 1868, il ne sera pas pris d'abonnement à la Revue. Les personnes qui désireraient en recevoir les livraisons sont priées d'adresser à l'éditeur 1 fr. 60 par numéro.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Roanne, rue Impériale, 43

S'y adresser pour tous les renseignements.

Facilité pour le paiement.

Avis très-important

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

UN

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR

Ce fonds est très-bien achalandé. Un coupeur, homme de confiance, est attaché à la maison; aussi, sans être tailleur, on peut conserver la nombreuse clientèle.

A vendre ou à louer

Un petit Clos, avec jardin entouré de murs dans le clos, situé à 10 minutes de Roanne. On ferait bâtir un logement au gré du locataire, s'il le désire.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON

Avec une pièce à la suite et un petit jardin;

UNE AUTRE PETITE MAISON

Presque au centre de la ville, très bien située pour un commerce.

On céderait ces diverses propriétés à de très bonnes conditions, avec sûreté et facilité pour les paiements.

A VENDRE

Un beau Fourneau et Poêles d'occasion, Voitures françaises, Tilbury, Char à Banc, Voitures à bras et Haras.

Pour le tout, s'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE ET UN PRÉ

Située au bourg de Saint-Jodard.

Cette maison est construite à neuf et dans de très-bonnes conditions; elle a une belle cave voûtée, deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et un pavillon très-élevé, donnant une vue magnifique sur toute la plaine du Forez et la chaîne des montagnes du soir.

S'adresser à Madame veuve PERRIER, sculpteur, à Saint-Jodard, et à M. LAFAY, notaire, à St-Marcel-de-Félines.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

A VENDRE

DEUX

MAISONS CONTIGUES

Ayant environ dix mètres de façade

Situées rue Sainte-Elisabeth

S'adresser au Bureau du Journal.



POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE

de la V. F. Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Eriger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.

Initiales V. F. F. Farnier.

Dépôt: à Roanne, ch. Paul GERRAY, ph.; à Saint-Etienne, ARNAUD, ph.; et CHAUTIN jeune et Co, drog., à Montbrison, l'hospice civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PEYRIER, pharmacien.

GRANDE MAISON

Avec Atelier et Étendage

A LOUER

S'adresser à M. le docteur GOIN, en face le moulin Thiodet.

OBLIGATIONS

DU QUARTIER NEUF

DU LUXEMBOURG

EN LIQUIDATION

M. J. BELLIERE, 6, rue du Pont-de-Lodi, à Paris, achète encore ces titres au comptant.

A LOUER

au premier novembre 1867

LES APPARTEMENTS

OCCUPÉS PAR

L'HOTEL ROCCA

S'adresser à M. VADON Camille.

CAPITAUX A PLACER

S'adresser à M. Larue, notaire au Coteau.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE TRÈS-JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au bourg de Villerest

Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.

On donnera toutes les facilités désirables pour le paiement.

Pour les renseignements, s'adresser à M. AUROUX, notaire à Roanne.

A VENDRE

MATÉRIEL DE TEINTURE

Pour couleurs

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc. — Calorifère et tout ce qui concerne une sécherie.

S'adresser à E. GENOT.

MALADIES DES FEMMES

Mme H. LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. Traitement (sans repos ni régime) des maladies des femmes: inflammations, suites de couches, déplacement des organes, causes fréquentes de la stérilité constitutionnelle ou accidentelle. Les moyens de guérison, aussi simples qu'infaillibles, employés par Mme Lachapelle, sont le résultat de 25 années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. Mme Lachapelle reçoit tous les jours, de trois à cinq heures, à son cabinet, rue du Monthabor, 27, près les Tuileries, Paris.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Roanne, rue Traversière

Elle se compose de deux bâtiments contigus à une même cour.

Sise au coin de la rue Traversière et des Promenades, cette maison serait très-bien placée pour une fabrique de cotonne.

S'adresser à M. Denis, instituteur, qui l'habite.

A VENDRE

VASTES EMPLACEMENTS

POUR CONSTRUCTIONS ET FABRIQUES

DE COTONNES

Rue du Marais, à Roanne.

S'adresser à M. AUROUX ou à M. DUMONT, notaires à Roanne.

A AFFERMER

DEUX

BEAUX DOMAINES

ET

UN VIGNERONAGE

S'adresser à M. POPULLE, à Pouilly-les-Nonnains.

PLUS DE FROID AUX PIEDS

NI D'HUMIDITÉ

Avec les Semelles LACROIX, b. s. g. d. g.

de 75 c. à 2 fr. 50

Chez M. FAISANT, bottier, rue de la Sous-Prefecture, 25, à Roanne. 30—32

GRANDE MAISON

Avec Boutiques à Tisser

JARDIN ET DÉPENDANCES

A VENDRE

rue des Aqueducs, à Roanne

S'adresser à Madame BARNAY, rue du Collège, et à M. AUROUX, notaire à Roanne.

On donnera toutes facilités pour le paiement.



MAL DE DENTS

guérison instantanée par la

PYRÉTHRINE LAHAUSOIS

1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. L. B. 32-10

SCIERIE RHINS

Au COTEAU (Loire).

Grand assortiment en bois de menuiserie et de charpente, en chêne, pin et sapin, tels que pièces, solives, pannes, chevrons, planches fortes, lames de parquet, lambris, planches de pied, tringles pour lattes, etc., etc. Bois à brûler en tout échantillon.

S'adresser à M. Dupin, scierie de Rhins.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

A L'ÉLÉMENT

De DIQUETIÈRE ANNE, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est SUPÉRIEURE A TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR.

Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 30. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 107, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINQUINA

D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement d's forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ÉTHÉR

DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE

DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES

DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: St-Etienne, FESSY; — Roanne, MERCIER; — Rive-de-Gier, RIGAUD; — Saint-Chamond, MOLLARD.

GROS ET DETAIL. — REMISE AUX MARCHANDS

GUILLET

Marchand de bois, au Coteau-Roanne

CHARBON DE BOIS, 1^{re} QUALITÉ

Ce charbon, tout essence bois dur, sans poussière, fumérons, etc., toujours parfaitement sec, convient à tous les usages.

Bois de Chauffage

Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées, fourneaux, calorifères, etc.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAIL-LES-BAINS

Château-Morand (Loire)

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de St-Martin-d'Estreaux, entre Roanne et Lapalisse

Six sources thermales de composition différente. — Alcalines-Iodurées. — Sulfureuses. — Ferrugineuses. — Immense piscine. — Hydrothérapie.

Ces eaux ont une action spéciale électorale dans les maladies de la peau, qu'elles guérissent, ou qu'elles modifient avantageusement. — Elles sont, de plus, souverainement calmantes du système nerveux.

Parc magnifique. — Vastes hôtels. — Chalet. — Gymnase. — Bureau télégraphique.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne

Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usine à gaz pour trottoirs, cours, magasins, ateliers, écuries, greniers à blé, etc.

Application de bitumes verticaux, destinés à ôter toute humidité des murs. Se charge de l'application d'un enduit liquide, appliqué au pinceau à chaud sur bois, pierre, etc., pour conservation et préservation d'humidité. — Se charge aussi d'un enduit inattaquable par les acides.

MEUBLES, COFFRETS, OBJETS D'ÉTAGÈRES

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition Universelle de 1867

TAHAN

ÉBÉNISTE DE L'EMPEREUR

RUE DE LA PAIX, AU COIN DU BOULEVARD

PARIS

Petits Meubles, Tables à ouvrage, Bureaux, Prie-Dieu, Étagères.

Boîtes et Coffrets en Ébénisterie, en Email, en Porcelaine montée, Boîtes à Cigarettes, à Odeurs, à Jeux, et à Cigares.

Caves à liqueurs en Ébénisterie ou en Cristal monté bronze.

Nécessaires, Trousses et Sacs de voyage tout garnis.

Pupitres de Dames, Papeteries, Buvards, Encrriers en bois, ou en bronze.

Petits Bronzes, Groupes de Figures ou d'Animaux, Coupes, Vases en marbre, en Cristal, en Email.

Jardinières, Cache-pots en Ébénisterie et en Fayence décorée.

MONTURES ET CADRES POUR OBJETS DE SOUVENIR, D'ART OU DE CURIOSITÉ



PLUS DE CHEVEUX COUVRÉS!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

LE PLUS GRAND FLÉAU DE L'HUMANITÉ

C'est les maladies de poitrine

Sur 10 décès, 6 au moins sont produits par ces maladies

Guérison certaine sans remède et par le seul emploi de la Farine mexicaine du docteur Benito del Rio, de Mexico.

Prospectus et renseignements donnés gratis au dépôt.

Le dépôt de la Farine Mexicaine se trouve

à Roanne, dans toutes les Pharmacies.



La Farine mexicaine est le spécifique certain, pour la guérison de la phthisie pulmonaire, de la consommation, de la bronchite et du catarrhe chroniques. C'est un produit naturel et alimentaire qui s'emploie en potages.



MAQUIN DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES: à Paris, rue de Bondy, 56; — à CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADEN).

ORFÈVRERIE D'ORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPÉCIAL POUR LA REARGENTURE:

Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenterie de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenterie à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous, même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent encore une quantité d'argent dont certains argentiers ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenterie, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 10 fr. réellement à payer, 34 fr.

Nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenterie des couverts et de la petite orfèvrerie.

Notre représentant, à Roanne, est M. DEFFORGES.

POURQUOI DU MÉTAL BLANC

DIT ALÉNIER

ALFÉ

NIDE

CHRISTOFLE

CHRISTOFLE ET C^{ie}

L. B.